

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la  
communication

Arrêté du **27 OCT. 2016**

**portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif(ve) de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication organisé au titre de l'année 2016**

**La ministre de la culture et de la communication,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-2009 du 28 décembre 2011 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des secrétaires administratifs du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire administratif(ve) de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif(ve) de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2016 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2016, d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif(ve) de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Florence THIBAudeau, attachée principale d'administration de l'État, sous-direction des affaires immobilières et générales – cheffe du bureau du fonctionnement des services, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de

secrétaire administratif(ve) de classe exceptionnelle du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2016.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Damien EUCHI, attaché d'administration de l'Etat, conseiller d'action culturelle, direction régionale des affaires culturelles de Normandie ;
- Monsieur Abdelhakim MENIA, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chargé de mission gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, direction déléguée aux ressources humaines, bibliothèque nationale de France ;
- Madame Régine ROGER, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, technicienne du patrimoine, unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Côte d'Or, direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté.

## Article 2

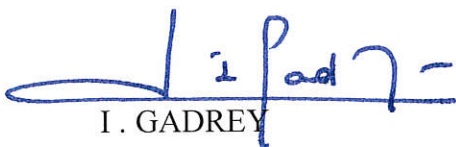
En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Monsieur Damien EUCHI, attaché d'administration de l'Etat, conseiller d'action culturelle, direction régionale des affaires culturelles de Haute-Normandie.

## Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 27 OCT. 2016.

La ministre de la culture et de la communication,  
Pour la ministre et par délégation :  
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

  
I. GADREY